



PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS



Adopté par le Conseil d'établissement du 14 mai 2019
No de résolution : 272CÉ2019-05-14-003



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4. Contexte.....	3
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	14
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	15
7. Transmission et diffusion du projet éducatif.....	16
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	16
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	16
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	17

I. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Aux-Quatre-Vents.

2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, la relation école-famille, le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, tous les membres de l'équipe école se sont réunis pour débiter l'élaboration du projet éducatif. Au terme d'échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le Plan d'engagement vers la réussite nous a fourni les zones de vulnérabilité de la commission scolaire.

Le Conseil d'établissement a été informé des résultats du processus au fur et à mesure de l'élaboration des différentes étapes.

3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, nous avons consulté et informé les membres du personnel ainsi que le conseil d'établissement.

4. CONTEXTE

Contexte externe

L'école Aux-Quatre-Vents est située en Montérégie, au pied du Mont-St-Bruno, entre les municipalités de Varennes, Boucherville, St-Amable, St-Mathieu-de-Beloeil, St-Bruno.

Plusieurs données concernant les indicateurs de développement des communautés sont disponibles :

- Indice de défavorisation matérielle et sociale : 2 (moyenne)
- Démographie : diminution de 21,9% entre 2011 et 2016
- Population total du secteur : 3510

- 0 à 5 ans : 6,5%
- 6 à 17 ans : 20,3%
- 18 à 64 ans : 64,5%
- 65 ans et plus : 8,7%
- Revenu moyen net : 46 249\$
- Seuil de faible revenu : 3,81%
- Indice milieu socio-économique : (IMSE) : I
- Proportion de la population occupant un emploi : 73,2%
- Aucun diplôme ou grade : 6,8%
- Taux de chômage : 3,1%
- Proportion des familles monoparentales : 24,1%
- Proportion de la population immigrante : 4,3%
- Proportion de la population dont la langue maternelle autre que le français et l'anglais : 2,1%

Services offerts sur le territoire de la municipalité :

- Maison de l'entraide : soutient les familles économiquement faibles et travaille en collaboration avec les partenaires du milieu à améliorer leurs conditions de vie.
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent : programmes de prévention par le biais de la section sociocommunautaire.
- CCSSJ (Centre culturel et sportif de Sainte-Julie) : offre des activités en collaboration avec la Société de sauvetage.
- Bibliothèque municipale : offre de service concernant la lecture chez les élèves de 1re année et différentes activités pour susciter l'intérêt pour la lecture de tous les élèves.
- Maison des enfants de la Montérégie : organisme qui donne la parole aux enfants de 5 à 12 ans et répond à leurs besoins d'écoute et de soutien, offre de service en lecture pour les élèves de 2e année.
- Maison des jeunes : lieu de rencontres et d'activités où des intervenants sont disponibles pour les jeunes de 9 à 17 ans.
- 11 CPE à Sainte-Julie
- 7 écoles préscolaires/primaires
- 1 école secondaire
- 1 centre de formation professionnelle
- L'école travaille en partenariat avec le CISSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de santé publique.

Contexte interne

L'école Aux-Quatre-Vents compte 55 élèves du préscolaire répartis en 3 groupes et 360 élèves du primaire répartis en 17 groupes, dont deux groupes pour le développement des capacités psychoaffectives. En plus de ses 20 titulaires, 6 spécialistes dispensent de l'enseignement (anglais, musique, art dramatique et éducation physique). Aussi, l'école emploie 4 professionnels (psychologie,

orthophonie, psychoéducation) ainsi que 2 orthopédagogues, 6 techniciennes en éducation spécialisée, 1 secrétaire et 2 concierges.

Le service de garde Aux-Quap-ti-Vents emploie 23 personnes dont 1 technicienne, 19 éducatrices, 1 agente de bureau, 1 surveillante et 1 technicienne en éducation spécialisée pour l'intégration des élèves TSA, HDAA et à risque. Notre service de garde accueille 241 enfants à fréquentation régulière ainsi que 25 élèves sporadiques pour un total de 266 élèves. À ce nombre, s'ajoutent 98 élèves dîneurs qui sont encadrés par des éducatrices en service de garde les midis dans un contexte de service bonifié.

Caractéristiques de la clientèle :

- 8 élèves dont la langue maternelle n'est pas le français
- 60 élèves avec plan d'intervention, dont 19 en classes d'enseignement spécialisé
- 2 élèves avec PSII
- 28 élèves HDAA, dont 10 intégrés (36%) et 18 en classes d'enseignement spécialisé
- 2 situations d'intimidation/violence ayant nécessité un protocole.

De façon générale, le personnel est stable, il y a peu de mouvements. Le personnel de l'école est mobilisé face au développement pédagogique et la direction offre un style de leadership collaboratif.

Service d'orthophonie : 1 ½ journée/semaine, évaluations et thérapies préscolaire et 1er cycle.

Service de psychoéducation : 1 journée/semaine, évaluation et soutien aux membres du personnel quant à la gestion des comportements, coaching parental au besoin

Service de psychologie : 4 jours/semaine, évaluation et soutien aux membres du personnel

Activités parascolaires : différentes activités physiques sont proposées aux élèves sur l'heure du midi par des organismes externes.

Plusieurs parents bénévoles veillent au bon fonctionnement de la bibliothèque scolaire et participent aux différentes activités en classe ou à l'extérieur.

L'équipe-école utilise le programme Plein pouvoir (Kid power) dans toutes les classes. En 6^e année, les élèves reçoivent la formation Gang de choix, en collaboration avec le policier sociocommunautaire. Une psychoéducatrice ainsi que deux éducatrices spécialisées travaillent étroitement avec les enseignants et la direction dans le but d'outiller les jeunes afin de les amener à régler pacifiquement leurs conflits. Aussi, pour développer le sentiment de sécurité et d'appartenance des élèves, le projet *Harmonie* est bien implanté. Les élèves, tout comme l'équipe-école, apprécient grandement ce projet. Les groupes du préscolaire, quant à eux, utilisent le programme Vers le pacifique afin d'aider les élèves à développer les habiletés sociales leur permettant l'établissement de relations interpersonnelles pacifiques. Les élèves du préscolaire et de 1^{re} année vivent des ateliers d'habiletés sociales en classe, animés par les techniciennes en éducation spécialisées. Les comportements ainsi enseignés sont réinvestis par les enseignants au quotidien.

Un sondage complété par les parents, les employés et les élèves de 6^e année de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille et du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé.

PARENTS	École	CSP	IMPORTANCE
Il est facile de communiquer avec les enseignants de mon enfant.	8,97	8,78	9,45
Je suis bien informé sur le suivi et la progression des apprentissages de mon enfant.	8,44	8,28	9,38
Je suis bien informé du comportement de mon enfant.	8,45	8,41	9,37
Je suis bien informé des apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières de mon enfant.	7,98	7,80	9,09

EMPLOYÉS	École	CSP	IMPORTANCE
Mon école informe régulièrement les parents de la progression des apprentissages de leur enfant au cours de l'année scolaire.	9,21	8,55	9,42
Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés d'apprentissage de leur enfant dans chacune des disciplines.	8,95	8,33	9,35
Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant.	8,91	8	9,38
Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituaient initialement un défi pour l'élève.	8,88	8,13	9,37

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille.

Les employés ont également mentionné (9,39) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

Toujours selon les employés, le parent qui tient un discours positif de l'école favorise la réussite et la persévérance de son enfant (9,69).

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

PARENTS	École	CSP	IMPORTANCE
En général, mon enfant se sent en sécurité dans son école.	8,82	8,84	
En général, mon enfant se sent en sécurité au service de garde.	8,58	8,76	

ENFANTS	École	CSP	IMPORTANCE
Je me sens en sécurité sur le terrain de l'école.	7,3	8,24	
Je me sens en sécurité aux toilettes.	6,71	8,09	
Je me sens en sécurité dans la salle de classe.	8,32	8,94	
Je me sens en sécurité aux entrées et sorties.	8,10	8,51	
Je me sens en sécurité dans les couloirs.	8,11	8,57	
Je me sens en sécurité au service de garde.	7,96	7,87	
Je me sens en sécurité dans les rues pour me rendre à l'école.	7,73	7,98	
Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter la violence.	6,31	7,67	
Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter l'intimidation.	6,36	7,66	
À l'école, les membres du personnel traitent tous les élèves de la même façon, qu'ils soient bons ou non à l'école.	6,66	7,65	
À l'école, les relations entre les élèves et l'ensemble du personnel sont chaleureuses et amicales.	7,21	7,83	
À l'école, les relations entre les élèves sont chaleureuses et amicales.	7,30	7,68	
De façon générale, mes enseignants assurent un climat de classe qui me permet d'apprendre.	7,55	7,95	
À l'école, l'environnement est stimulant pour les élèves.	6,44	7,36	

À l'école, on sent que tout le monde veut que les élèves réussissent.	7,59	7,99	
Mes enseignants nous disent que nous sommes capables de réussir.	8,57	8,56	8,35
Je recommanderais mon école à tout nouvel élève.	6,77	7,72	

EMPLOYÉS	École	CSP	IMPORTANCE
Les mesures mises en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et contrer la violence entre les élèves.	8,56	7,60	
Les mesures mises en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et contrer l'intimidation entre les élèves.	8,55	7,46	
Je me sens en sécurité dans mon milieu de travail.	8,56	8,79	
Tous les élèves peuvent apprendre.	9,27	9,33	

Équipe-école : développement professionnel et partage des meilleurs pratiques

EMPLOYÉS	École	CSP	IMPORTANCE
J'ai un bon cercle de collègues et de collaborateurs dans mon milieu de travail.	8,77	8,61	9,37
À mon école, il existe une collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés par la vie de l'élève.	7,81	7,67	
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, je considère que l'expertise de mes collègues occupant le même corps d'emploi peut contribuer au développement de ma propre expertise.	9,05	9,02	9,25
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, le transfert d'une nouvelle connaissance dans mon travail quotidien est facile.	7,37	7,26	8,52
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, je considère que les rencontres professionnelles avec mes collègues constituent des moments d'apprentissage.	8,27	8,17	9,02
Le partage avec mes collègues avant, pendant et après la mise en pratique est reconnue pour favoriser le transfert dans la pratique.			8,52

Le co-développement avec un collègue lors de la mise en pratique est reconnu pour favoriser le transfert dans la pratique.			8,40
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, la formation continue que je reçois doit être basée sur les résultats de la recherche ou sur les meilleures pratiques.			8,84
À mon école, il existe des mesures pour dépister rapidement les problèmes d'engagement et de motivation scolaire.	6,81	6,39	
À mon école, des mesures de soutien sont prévues pour les élèves vivant des difficultés d'engagement et de motivation scolaire.	7	6,82	
Tous les élèves arrivent à l'école motivés à apprendre.	5,33	5,18	
En général, je considère disposer des ressources suffisantes et du soutien nécessaire pour bien exécuter mon travail.	7,02		9,29
Dans mon milieu de travail, du temps est prévu à l'intérieur des heures régulières de travail pour des rencontres avec des collègues.	7,18	7,13	9,32
À mon école, il existe un outil qui permet d'assurer le suivi des activités de transition et d'ajuster les actions.	5,41	6,32	

La réussite des élèves à l'école

1 ^{re} année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	6 %	5 %	24 %
Garçons	9 %	10 %	17 %
Écart	3 %	5 %	-7 %

2 ^e année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	7 %	11 %	5 %
Garçons	13 %	0 %	7 %
Écart	6 %	-11 %	2 %

3 ^e année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	0 %	8 %	4 %
Garçons	14 %	6 %	11 %
Écart	14 %	-2 %	8 %

4 ^e année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	0 %	4 %	4 %
Garçons	24 %	14 %	8 %
Écart	24 %	10 %	4 %

4 ^e année – compétence LIRE Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	85 %	96 %
Garçons	82 %	95 %
Écart	3 %	1 %

5 ^e année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	6 %	7 %	15 %
Garçons	28 %	31 %	21 %
Écart	22 %	24 %	6 %

6 ^e année – compétence LIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	0 %	0 %	6 %
Garçons	22 %	19 %	23 %
Écart	22 %	19 %	17 %

6 ^e année – compétence LIRE Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	84 %	97 %
Garçons	76 %	84 %
Écart	8 %	13 %

1 ^{re} année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	6 %	9 %	22 %
Garçons	15 %	10 %	24 %
Écart	9 %	1 %	2 %

2 ^e année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	11 %	11 %	14 %
Garçons	21 %	7 %	7 %
Écart	10 %	-4 %	-7 %

3 ^e année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	0 %	8 %	11 %
Garçons	14 %	6 %	14 %
Écart	14 %	-2 %	3 %

4 ^e année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	6 %	4 %	4 %
Garçons	21 %	14 %	19 %
Écart	15 %	10 %	15 %

4 ^e année – compétence ÉCRIRE Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	82 %	96 %
Garçons	76 %	95 %
Écart	6 %	1 %

5 ^e année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	16 %	10 %	4 %
Garçons	42 %	10 %	23 %
Écart	26 %	0 %	19 %

6 ^e année – compétence ÉCRIRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	3 %	3 %	10 %
Garçons	9 %	32 %	23 %
Écart	6 %	29 %	13 %

6 ^e année – compétence ÉCRIRE Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	83 %	100 %
Garçons	74 %	90 %
Écart	9 %	10 %

1 ^{re} année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	6 %	18 %	27 %
Garçons	12 %	6 %	21 %
Écart	6 %	-12 %	-6 %

2 ^e année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	11 %	7 %	9 %
Garçons	5 %	0 %	7 %
Écart	-6 %	-7 %	-2 %

3 ^e année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	0 %	15 %	18 %
Garçons	15 %	9 %	9 %
Écart	15 %	-7 %	-9 %

4 ^e année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	3 %	4 %	8 %
Garçons	17 %	3 %	3 %
Écart	14 %	1 %	5 %

5 ^e année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	26 %	7 %	7 %
Garçons	22 %	14 %	23 %
Écart	4 %	7 %	16 %

6 ^e année – compétence RÉSOUTRE % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	11 %	13 %	13 %
Garçons	9 %	14 %	13 %
Écart	-2 %	1 %	0 %

6 ^e année – compétence RÉSOUTRE Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	88 %	93 %
Garçons	85 %	97 %
Écart	3 %	-4 %

1 ^{re} année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	9 %	14 %	6 %
Garçons	3 %	0 %	7 %
Écart	-6 %	-14 %	1 %

2 ^e année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	11 %	11 %	14 %
Garçons	5 %	0 %	3 %
Écart	-6 %	-11 %	-10 %

3 ^e année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	4 %	12 %	21 %
Garçons	3 %	3 %	0 %
Écart	-1 %	-9 %	-21 %

4 ^e année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	10 %	4 %	4 %
Garçons	10 %	6 %	5 %
Écart	0 %	2 %	1 %

5 ^e année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	10 %	14 %	7 %
Garçons	8 %	10 %	10 %
Écart	2 %	4 %	3 %

6 ^e année – compétence RAISONNER % des élèves à risque ou en échec			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Filles	8 %	13 %	7 %
Garçons	3 %	14 %	9 %
Écart	-5 %	1 %	2 %

6 ^e année – compétence RAISONNER Épreuve ministérielle juin 2018		
	Moyenne	Taux de réussite
Filles	80 %	83 %
Garçons	78 %	94 %
Écart	2 %	-11 %

Les données observées pour les années 2015-2016 à 2017-2018 en ce qui a trait à la proportion des élèves ayant un plan d'intervention dont la réussite est à risque ou en échec sont très variables et fluctuent grandement d'une année à l'autre. Cela s'explique en raison du fait que l'échantillon est plus petit. Les données pour l'ensemble de la CSP démontrent clairement la grande différence avec les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention.

Il n'y a pas de différence significative entre la situation des élèves de l'école et celle observée pour l'ensemble des élèves de la CSP ayant un plan d'intervention. Ils sont surreprésentés dans les élèves dont la réussite est à risque ou en échec.

5. NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

NOS VALEURS

RESPECT : Je fais preuve d'éthique professionnelle en étant rigoureux et cohérent et en respectant les décisions et les règles établies par l'ensemble de l'équipe école.

COLLABORATION : Je m'implique de façon constructive en exprimant mes idées, en considérant celles des autres tout en respectant les limites et les besoins de chacun dans un souci de cohésion.

BIENVEILLANCE : Je me soucie quotidiennement du bien-être de mes collègues en les saluant, en échangeant, en étant à leur écoute, en leur offrant mon aide et en me montrant disponible.

NOTRE VISION

Nous sommes une école collaborative, bienveillante et respectueuse où tous évoluent, apprennent et vivent des réussites tant aux plans scolaire que personnel et social.

NOTRE BUT

Favoriser le développement de l'enfant et le soutenir pour qu'il devienne un citoyen engagé, responsable, accompli et heureux.

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

6. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

Contexte : les enjeux	Les orientations	Les objectifs et les cibles
<p>Enjeux école en lien avec le PEVR de la CSP</p> <p>La maîtrise de la langue : -lecture -écriture</p> <p>Le milieu de vie : -le sentiment de sécurité -le sentiment d'appartenance</p>	<p>Orientation A :</p> <p>Appuyer l'élève dans le développement de son potentiel en français.</p> <p>Orientation B</p> <p>Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire.</p>	<p>Objectif A.1 : lecture D'ici juin 2022, diminuer le pourcentage des élèves à risque ou en échec en 6^e année Indicateur : les résultats de fin d'année de 6^e année Situation actuelle : filles 6%, garçons 23% Cible : filles 3%, garçons 19%</p> <p>Objectif A.2 : écriture D'ici juin 2022, diminuer le pourcentage des élèves à risque ou en échec en 6^e année Indicateur : les résultats de fin d'année de 6^e année Situation actuelle : filles 10%, garçons 23% Cible : filles 6%, garçons 19%</p> <p>Objectif B.1 : sécurité D'ici juin 2022, augmenter le niveau d'appréciation de l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation Indicateur : Résultats moyens au sondage du niveau d'appréciation des élèves de l'efficacité des moyens Situation actuelle : 63% des élèves pensent que les moyens mis en place dans notre école sont efficaces pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation (sondage CSP juin 2017) Cible : 75%</p> <p>Objectif B.2 : appartenance D'ici juin 2022, augmenter le sentiment de fierté des élèves envers leur école. Indicateur : Résultats moyens au sondage du niveau de fierté des élèves Situation actuelle : 67% des élèves recommanderaient leur école à tout nouvel élève (sondage CSP juin 2017) Cible : 80% des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année seront fiers de leur école.</p>

7. TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.

Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents, aux élèves et aux employés.



ANNEXE I : PRINCIPAUX ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.